

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 36 (1990)
Heft: 19

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles en provenance des cantons suisses.

BALE

**Enorme succès de
l'exposition "Picasso et
Braque"**



Les œuvres de Picasso à Bâle.

L'exposition "Picasso et Braque : l'invention du cubisme", qui a fermé ses portes en juin dernier au Kunstmuseum de Bâle, a connu un énorme succès : 214.000 personnes l'ont visitée, 30.000 catalogues ont été vendus. Cette exposition comportait 187 œuvres, recouvrant l'ensemble des domaines dans lesquels les deux artistes s'étaient exprimés : peinture, dessin, eau-forte et collage. Elle avait été présentée 17 semaines durant au "Museum of Modern Art" de New York, où elle avait enregistré 347.000 entrées.

Décès de Ruedi Walter

Ruedi Walter, cabarettiste et acteur suisse allemand, est décédé le 16 juin dernier à Bâle, à l'âge de 73 ans.

BERNE

**La Société de Loisirs
exige une réponse
politique**

D'après une étude de l'Université de Berne sur les loisirs, le temps consacré aux loisirs au cours des années 90 va devenir quantitativement plus important que le temps passé au travail. Bien que les loisirs occupent une place de plus en plus importante dans la vie, les associations et les partis ne s'en préoccupent guère. L'étude de l'Université de Berne préconise dès lors la mise en place d'une politique coordonnée des loisirs et la création de structures ayant pour tâche de se saisir de cette problématique. Alors qu'une personne active consacrait encore annuellement 2800 heures à son travail dans les années 50, elles n'étaient plus que 2300 à la fin des années 80. Selon un sondage effectué auprès d'associations et de partis, elles ne devraient être plus que 2000 au tournant du 2ème millénaire. La possibilité de disposer de son temps devient donc d'un intérêt vital, qui touche tous les domaines. Les politiciens ont trop peu prêté attention à ce changement. La mobilité due aux loisirs, la protection de la nature, l'importance prise par les loisirs dans les médias

et l'économie d'une part, ainsi que la vague d'ennui et le stress croissant des travailleurs d'autre part, ne permettent plus aux politiciens de rester inactifs. L'étude cite en exemple la menace que constitue le trafic lié aux loisirs et les dégâts causés à l'environnement par les sociétés de loisirs, qui appellent une solution politique. La politique des loisirs doit devenir partie intégrante d'une politique sociale globale, revendique l'Institut dans son étude. Il faut créer des structures qui se saisissent de cette problématique. Sur le plan fédéral, l'étude demande la création d'un conseil en matière de loisirs qui puisse faire des propositions au Conseil Fédéral. Aux plans cantonal et communal, les offices qui s'occupent déjà de tâches similaires devraient susciter et soutenir des initiatives. (Cette étude a été faite sur mandat du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique).

Fermeture de la "Kleine Schanze"

Le centre d'accueil pour toxicomanes de la "Kleine Schanze" est fermé depuis la fin du mois de juin. La décision a été prise par les autorités municipales, contre l'avis de la minorité rouge-verte de l'Exécutif et contre celui des experts consultés. Des baraquements avaient été installés en décembre dernier à la "Kleine Schanze" pour accueillir les toxicomanes (après la fermeture d'un autre centre, à la Münstergasse) qui y recevaient assistance

médicale et pouvaient consommer de la drogue dans des conditions d'hygiène acceptables... Mais l'afflux des toxicomanes fit que ce centre fut vite débordé. La consommation de drogue en centre ville était par ailleurs fort mal tolérée par nombre d'habitants. Un nouveau centre d'accueil a été ouvert à la Nägelistrasse.

FRIBOURG

Affaire Domdidier

Le Gouvernement fribourgeois a classé l'affaire de Domdidier, dont le syndic, le vice-syndic et un troisième édile, étaient soupçonnés d'avoir mélangé leurs intérêts avec ceux de la commune lors de transactions immobilières. Un arrêté se contente d'enjoindre formellement l'Exécutif du bourg broyard de respecter strictement les dispositions légales en matière de récusation. Le Conseil d'Etat a fait siennes les conclusions du juge cantonal Pierre Corboz, selon lesquelles "il n'y a pas lieu de prendre, dans les conditions actuelles, d'autres mesures sous la forme de sommation, d'avertissement ou de rappel à l'ordre".

GRISONS

"Chassons les derniers baillis"

Des milliers de personnes ont manifesté, le 7 juin dernier à Coire, pour protester contre l'accession de Mgr Haas au



L'affaire de Mgr Haas fait la une dans la presse suisse.

trône épiscopal. Les manifestants ont adopté une résolution demandant au Conseil Fédéral d'intervenir auprès de la papauté, estimant que la paix confessionnelle était "gravement menacée en Suisse". Cette résolution demande également que le gouvernement examine la création d'une représentation diplomatique permanente au Vatican. "Dans la perspective du 700ème anniversaire, chassons les derniers baillis", a proclamé pour sa part Urs Reimer, député au Grand Conseil schwytois. La nomination de Wolfgang Haas comme évêque co-adjuteur (auxiliaire avec droit de succession) en 1988 avait déjà suscité une vague de protestation. De plus, la personnalité est contestée : on lui reproche son opposition à l'attribution de responsabilités pastorales aux laïques, aux femmes en particulier. Cette affaire soulève aussi le problème des relations entre l'Etat et l'Eglise en Suisse. Enfin, cette nomination a été faite sans que soit pris l'avis du chapitre - assemblée de religieux du diocèse - et en contradiction avec les traités signés par la papauté et le Canton de Schwytz au XIXe

siècle.

Un vieux rêve ?

Dernier épisode en date de cette affaire : depuis le dimanche 1er juillet, les catholiques zürichoïses ne versent plus leur contribution à la caisse diocèse de Coire. Décision prise le jeudi 28 juin par le synode catholique-romain (Parlement) du Canton de Zürich qui versera sa manne, soit 400.000 frs.s. par année, à un fonds de solidarité. Plus important, le Parlement ecclésiastique a adopté la résolution de travailler à la création d'un évêché propre à Zürich. La subordination, provisoire depuis 171 ans, du Canton de Zürich au diocèse de Coire ne serait plus raisonnable, de l'avis des membres du synode.... En outre, le vicaire général du Canton de Zürich, représentant du diocèse de Coire, ne sera désormais payé et pourvu de bureaux que si le chapitre zürichoïse l'ordonne (traitement du vicaire général: 100.000 frs.s.). Le chapitre a jusqu'ici clairement refusé le nouveau vicaire général Christoph Casetti, que l'on dit proche de l'Opus Dei, nommé par Mgr Haas après qu'il eût destitué Gebhardt Matt dès son entrée en fonction (en mai dernier). Autre décision du synode zürichoïse qui ne fait pas les choses à moitié : plus aucune somme ne sera versée au tribunal ecclésiastique qui recevait annuellement des catholiques zürichoïses 100.000 frs.s.

Les nouvelles cantonales...

NEUCHÂTEL

L'Action Nationale change de nom

L'Action Nationale s'appelle désormais "Démocrates suisses" : telle a été la décision prise à l'issue de la réunion des délégués de ce parti, en juin dernier, à Neuchâtel.

SAINT GALL

Vaclav Havel docteur Honoris Causa



La Haute Ecole des Etudes Economiques et Sociales de St Gall.

Le Président de la République Tchèque et Slovaque, Vaclav Havel vient de se voir attribuer le titre de docteur Honoris Causa par la Haute Ecole des Etudes Economiques et Sociales de St Gall.

TESSIN

Droit de vote

C'est fait, le Grand Conseil tessinois a accepté le 18 juin dernier le droit de vote et d'éligibilité à 18 ans. A l'origine de cet événement, une initiative populaire lancée par diverses organisations de jeunes qui avait récolté quelques 14.500 signatures en janvier dernier.

Grand Conseil tessinois : contre les "pendulaires" de l'essence

Les stations à essence des districts de Mendrisio et Lugano resteront fermées durant la nuit et les jours fériés et ce, probablement dès le 1er novembre. Ainsi en a décidé le Grand Conseil tessinois qui aimerait, par cette mesure provisoire (durée de l'essai: 6 mois), freiner l'élan des "pendulaires de l'essence". En effet, les prix, plus bas, de l'essence en Suisse, attirent depuis plusieurs années toujours plus d'automobilistes italiens vivant à proximité de la frontière. Cette mesure est d'ores et déjà contestée au Tessin par les milieux liés à l'économie : elle pourrait avoir des répercussions négatives sur l'économie cantonale et pourrait signifier la perte d'emplois. Il n'est pas non plus évident que ladite mesure contribuerait à atténuer les effets de la pollution et du bruit.

Alex Pedrazzini candidat au Conseil d'Etat

Alex Pedrazzini, 39 ans, sera candidat du parti démocrate chrétien pour les élections au Conseil d'Etat tessinois au mois d'avril 1991. L'actuel Conseiller, Renzo Respini sera également candidat. Se présenteront aussi Ivo Eusebio, juge de paix de la Léventine, Ettore Cavadini, directeur d'école et conseiller communal, ainsi que l'avocate Francesca Lepori.

...dans Le Messager Suisse

URI

41 mesures pour un air meilleur à Uri

Le Conseil d'Etat uranais, désireux d'obtenir une meilleure protection de l'environnement dans le canton, propose une série de 41 mesures, avec, entre autres, la limitation à 60km/h pour les poids lourds toute l'année, à 100 km/h pour les voitures et à 80km/h durant les périodes des vacances, entre les tunnels du Seelisberg et du Gothard. Le Canton d'Uri demande également à la Confédération, dans ses négociations sur l'Espace Economique Européen, de promouvoir une adaptation de tous les pays européens aux normes suisses en matière de gaz d'échappement....

VAUD

La ligne ferroviaire Mont-d'Or - Vallorbe a 75 ans

Le 15 mai 1915 s'ouvrait au trafic ferroviaire international une nouvelle ligne Frasné - Vallorbe, passant sous les six km du tunnel du Mont-d'Or. Depuis, la volonté de maintenir cet axe s'est toujours affirmée, avec, entre autres, la mise en service du TGV et ce, malgré les menaces qui pèsent sur lui.

Trois nouveaux professeurs à l'EPFL

Le Conseil Fédéral a nommé fin juin trois nouveaux professeurs extraordinaires à l'Eco-

le Polytechnique Fédérale de Lausanne. Le vaudois Jean-Jacques Meister enseignera la physique expérimentale (génie bio-médical), le suédois Jan-Anders Manson, les techniques des composites et polymères et le français Libero Zuppiroli, la physique des solides semi-cristallins.

Rejet du Tribunal Fédéral contre une procédure vaudoise

La première cour de droit public du Tribunal Fédéral (TF) a rejeté un recours contre les dispositions vaudoises sur la détention préventive. Le TF a jugé que le nouveau code cantonal de procédure pénale ne viole ni la Constitution Fédérale ni la Convention des droits de l'homme. Le Canton de Vaud avait en effet modifié son droit. Dans le nouveau code de procédure pénale, la prolongation de détention préventive n'est plus soumise à une autorisation du Tribunal d'accusation. En revanche, un régime de surveillance est établi. Chan-

gement autorisant l'accord du droit et de la pratique, mais c'était cet artifice technique que les requérants (l'éditeur Michel Glardon et le juriste Christophe Tafelmaier) avaient attaqué.

ZURICH

Augmentation de la criminalité dans le canton de Zürich

Depuis deux ans, le nombre d'actes délictueux augmente dans le Canton de Zürich, alors qu'il avait baissé dans la 2ème moitié des années 80. Environ 10% des actes délictueux sont le fait de toxicomanes qui cherchent l'argent nécessaire à leurs doses. En tête des statistiques : le vol à l'arraché et dans les voitures. D'autre part, plus de 54% des actes ont été perpétrés en ville de Zürich (où vit 30% de la population totale du Canton...)

Jürg Kaufmann n'est plus membre du parti socialiste

Le conseiller municipal Jürg Kaufmann, 61 ans, n'est plus membre du parti socialiste suisse. Chef des services industriels, membre de l'Exécutif de Zürich depuis 1974, Jürg Kaufmann a renoncé à recourir contre la décision de la section Zürich 5 de l'exclure. Le parti socialiste lui reprochait d'avoir soutenu le maire sortant, le radical Thomas Wagner, contre le candidat officiel du PS, Josef Estermann, finalement élu. Sa collègue du parti, Emilie Lieberherr, avait connu le même sort en mai dernier devant la section de Zürich 10. ■

**Votre
annonce
dans le
nouveau
MESSAGER SUISSE**

Formulaire d'abonnement au "Messenger Suisse"

Nom	Prénom
Adresse	
Code postal	Ville
Pays	Inscrit au consulat de

Je désire m'abonner au "Messenger Suisse"

- ☐ Abonnement normal de FF 140,- (France métropolitaine) ☐ autres pays y compris TOM/DOM FF 150,-
☐ abonnement de soutien (tous pays) à partir de FF 170,-

Règlement ci-joint à l'ordre de la F.S.S.P.-M.S. effectué par

- ☐ chèque postal, C.C.P. 12 273 27 G Paris ☐ chèque bancaire (joint) ☐ mandat lettre (joint)

Formulaire et titre de paiement à envoyer à :

Le Messenger Suisse, D.I.P., Service des Abonnements, 70, rue Compans, 75940 Paris CEDEX 19